Covaldem 11

Feuillet N°2023/
Paraphe

Séance du 06/02/2023

DECISION DU BUREAU

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité Syndical du 21 septembre 2020.

COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE L'AUDE

Numéro : **DB2023-06**	Nombre de Délégués en exercice : **18**	Nombre de Délégués présents : **11**	Nombre de Délégués votants : **11**	Date de convocation : **27/01/2023**

AVENANT N°1, MARCHE N°2022-07 RELATIF AUX TRAVAUX DE RENOVATION DES DECHETERIES DE CAUNES MINERVOIS ET PUICHERIC

L'an deux mille vingt-trois, le 6 février à 17h00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Covaldem11 (11 000) sous la Présidence de Monsieur Pierre BARDIES, Président du COVALDEM 11.

Président et Vice-Présidents	**Présents**	**Membres du bureau**	**Présents**
Monsieur Pierre BARDIES	X	Monsieur Albert NADAL	
Monsieur Gilles CASTY	X	Monsieur Christian ARAGOU	X
Monsieur Pascal VALLIERE	X	Monsieur Christophe PRADEL	X
Monsieur André VIOLA		Monsieur François DEMANGEOT	
Monsieur Didier CARBONNEL		Monsieur Arnaud ALBAREL	
Madame Hélène RIGAUD	X	Monsieur André BONNET	
Monsieur Jean-Bernard AUDIER	X	Monsieur Jean-Claude MORASSUTTI	
Monsieur Christian SOULA	X		
Monsieur Alain COSTES	X		
Monsieur Luciano STELLA	X		
Monsieur Jean-Pierre PELIX	X		

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DC-011-200036101-20230206-DB2023_06-C

Covaldem 11

Feuillet N°2023/
Paraphe

Vu la décision du bureau syndical n°2022-12 en date du 26 septembre 2022, attribuant le marché de travaux de rénovation de la déchèterie de Caunes-Minervois et Puichéric à la société COLAS pour le lot n°1, à savoir « Terrassements généraux – Voirie – Réseaux Humides » pour un montant total de 93 390 HT, et à la société CAZAL pour le lot n°2, à savoir « Génie civil » pour un montant total de 79 220 € HT.

Considérant qu'à la demande de la commune de Caunes-Minervois, il est nécessaire de réaliser les travaux supplémentaires relatifs à la reprise de la voirie de l'entrée et de la sortie de la déchèterie de Caunes Minervois, dans le cadre du lot n° 1 : Terrassements Généraux – Voirie – Réseaux Humides.

Considérant que le montant des travaux supplémentaires s'élève à 12 828 € HT,

Considérant que le montant des travaux supplémentaires représente une augmentation de 13.7 % du montant total du marché initial et porte ainsi le montant à 106 218 € HT,

Ainsi, il convient de signer un avenant n°1 au marché n°2022-12 au lot n°1, relatif à la reprise de la voirie à l'entrée et la sortie de la déchèterie de Caunes Minervois pour un montant de 12 828 € HT.

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du Bureau Syndical autorisent Monsieur le Président à signer un avenant n° 1 au lot n° 1 avec la société COLAS pour un montant de 12 828 € HT soit 13.7% d'augmentation par rapport au montant initial, ayant pour objet la reprise de la voirie à l'entrée et à la sortie de la déchèterie de Caunes Minervois. Le montant total du marché est ainsi porté à 106 218 € HT.

L'avenant n°1 susvisé est annexé à la présente décision.

Le Président,
Pierre BARDIES

Le secrétaire de séance,
Jean-Bernard AUDIER

Mise en ligne le : 13/02/2023

REÇU EN PREFECTURE
le 08/02/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DC-011-200036101-20230206-DB2023_06-C